

<b>AR Prefecture</b>	<b>COMMUNE DE GREZELS</b>
046-214601304-20231009-D_2023_44-DE Reçu le 24/10/2023	<b>Séance du 23 octobre 2023</b>
<b>Membres en exercice : 11</b>	Date de la convocation: 17/10/2023
<i>L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien PEREZ</i>	
<b>Présents : 8</b>	<b>Présents :</b> Agnès CHAPELET-VOYE, Christine COGNÉ, Quentin FOURNIÉ,
<b>Quorum atteint : oui</b>	Patrick JOUCLAS, Serge LEVERGEOIS, Sébastien PEREZ, Marianne
<b>Votants: 8</b>	PEROCHEAU, Monique RIVIERRE
<b>Pour: 8</b>	<b>Excusés:</b> Maurin BERENGER, Valérie JAMPIERRE
<b>Contre: 0</b>	<b>Absents:</b> Arnaud JAECKEL
<b>Abstentions: 0</b>	<b>Secrétaire de séance:</b> Serge LEVERGEOIS

**Objet: Requalification de la traverse du village : observations à apporter à l'esquisse - D\_2023\_44**  
Monsieur le maire rappelle au conseil le projet en cours concernant la requalification de la traverse du village.

Après avoir rencontré les riverains de la rue Neuve et les élus, l'équipe de maîtrise d'œuvre a présenté un projet d'esquisse le 16 octobre 2023.

Il convient de valider cette phase d'esquisse avant que les architectes ne continuent leur travail, notamment avec la préparation de l'avant projet.

C'est également l'occasion de faire part des modifications éventuelles à apporter au projet.

M. le maire demande au conseil de se prononcer sur cette étape.

Après délibération, le conseil décide :

- de valider la phase esquisse
- que certains points doivent être modifiés selon la liste ci dessous :

1. entrées en arrivant de Puy l'Évêque et de Pescadoires sur la RD 8 : transformer les STOP en CEDEZ LE PASSAGE
2. entre les 2 écluses, zone 30 tout le long, pas de zone 20
3. trottoir côté gauche du croisement RD8/RD28 au pont, passage piétons avant le pont pour traverser et trottoir sur le pont côté droit (côté parc de la Liberté), fil d'eau à gauche
4. élargir le trottoir au niveau du pont vers la place et déporter la voirie vers la maison du 51 rue Neuve en laissant une bande enherbée (sur l'espace privé) et garder la ligne d'eau côté gauche. Donc pas d'espace enherbé sur la partie publique, et pas de muret.
5. Parking conservé à côté de la Croix de mission. Pas de muret
6. Le passage initialement prévu à 20 km/h reste à 30 km/h. Création du plateau aux endroits prévus et changement de revêtement.
7. chaussée plane de mur à mur et fils d'eau des deux côtés, pas de zone enherbée ni de muret. pas de zone végétalisée devant la parcelle A 30
8. création de 3 places de parking devant la brocante, pas devant la parcelle A 1170..
9. le trottoir reprend sur la droite après la sortie de la parcelle A 1217.
10. partie enherbée devant le 225 rue Neuve et jusqu'à la parcelle A 1575 incluse. Pas de muret.
11. pas de trottoir après le carrefour avec la rue du Foirail
12. pas de second mur devant le Monument aux Morts
13. changement de couleur du revêtement au niveau du CEDEZ LE PASSAGE

Le maire de GRÉZELS,  
Sébastien PEREZ



Le/la secrétaire de séance,  
Serge LEVERGEOIS

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 24 / 10 / 2023  
et publié ou notifié  
le 24 / 10 / 2023

